

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
47e séance  
tenue le  
mardi 20 novembre 1990  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

puis : M. AMAZIANE (Maroc)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
(suite)

- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- c) BILAN DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/45/SR.47  
15 janvier 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

**POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)**

- b) **COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)** (A 15/3, A/45/15, A/45/442, A/45/453 et Add.1, A/45/565 et A/45/588)
- c) **BILAN DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)** (A/45/695)

1. M. VALENZUELA (Honduras) dit qu'en cette période où la situation économique mondiale s'aggrave, la CNUCED, qui est le principal instrument de délibération et de négociation de l'Assemblée générale en matière de coopération économique internationale, peut jouer un rôle prépondérant. A la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on a souligné que la responsabilité de promouvoir un développement rapide et durable des pays en développement doit être l'affaire de tous. Les deux conférences sur les pays les moins avancés tenues à Paris en 1981 et 1990 ont également clairement mis en lumière l'appui de la CNUCED aux pays en développement.

2. L'inflation, la déflation, la récession et l'endettement extérieur, qui sont les grands maux des pays en développement, se sont particulièrement fait sentir pendant les années 80. Durant cette période, la croissance économique et le rythme d'expansion commerciale des pays en développement se sont ralentis et les prix des produits de base ont baissé, ce qui a eu des incidences négatives sur le niveau des exportations et des rentrées de devises. Les pays en développement ont perdu l'accès aux marchés des pays capitalistes, payant ainsi le prix de leur manque de solvabilité, en dépit des énormes efforts qu'ils ont consentis pour procéder à des ajustements structurels.

3. Quelques pays asiatiques ont continué à exporter beaucoup de produits manufacturés. Il n'en a pas été de même en Afrique et en Amérique latine, où les exportations sont toujours soumises aux fluctuations imprévisibles des prix des produits de base. En dépit de certains facteurs plutôt encourageants, tels que la fin de la guerre froide et les changements intervenus en Europe de l'Est, les perspectives économiques, aggravées par la crise du Golfe, sont sombres puisque l'on prévoit un taux de croissance du PNB mondial de 1 %, le plus bas depuis 1982, et une augmentation correspondante du chômage et de l'inflation.

4. Pour la troisième année consécutive, l'Amérique latine a enregistré une réduction du produit par habitant qui sera seulement de 1 % car les succès économiques de quelques pays se trouveront annulés par les mesures d'ajustement économique, les faibles taux d'intérêt, le service de la dette et les sorties de ressources. En Afrique, où l'on espère une croissance d'environ 3 %, quelques pays bénéficieront de l'augmentation récente des prix du pétrole mais d'autres verront monter leurs factures d'importation, ce qui aura un incidence négative sur leurs économies nationales. L'Asie, par contre, continuera à connaître une croissance

(M. Valenzuela, Honduras)

économique accélérée car beaucoup de pays de la région ont acquis la capacité de créer des mécanismes pour compenser la réduction de la demande extérieure et les fluctuations du marché mondial.

5. En ce qui concerne le refinancement de la dette publique des pays en développement, il convient de mentionner que les créanciers continuent à exiger de tout pays débiteur qu'avant de s'adresser au Club de Paris, il conclue un accord avec le Fonds monétaire international, ce qui cause des retards et une détérioration de la situation financière du pays demandeur. A la Conférence de Toronto, on a convenu d'offrir aux pays à faible revenu les possibilités suivantes : annulation partielle du service de la dette, allongement des délais de remboursement et taux d'intérêt favorables. En août 1990, 16 pays africains et la Bolivie avaient bénéficié de ces mesures. Quelques pays aussi ont recouru au régime de Venise, qui permet d'ajourner la date d'échéance des paiements.

6. Les mesures adoptées par le Président Mitterrand pour réduire les taux d'intérêt des prêts octroyés par la France à quatre pays africains au sud du Sahara sont louables. Le Président Bush a également lancé une initiative pour réduire les obligations liées à la dette publique contractée par les pays latino-américains auprès des Etats-Unis et libéré ainsi des fonds pour les projets environnementaux dont la région a tant besoin. En outre, à la réunion tenue à Houston par le Groupe des Sept, on a demandé au Club de Paris, entre autres, d'allonger les délais de remboursement des pays débiteurs. Il ne faut pas oublier, dans ce contexte, le magnifique travail que réalise le Groupe des 77 pour obtenir de meilleures conditions pour le service de la dette des pays en développement.

7. En ce qui concerne le commerce international, les législations douanières et les pratiques commerciales restrictives sont la source de graves problèmes. Le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives demande que l'on adopte des normes et que l'on crée des institutions efficaces pour lutter contre ces pratiques néfastes. Tandis que la communauté internationale concentre son attention sur la crise du Golfe, les graves problèmes économiques du monde restent sans solution. Cette crise, qui provoque une redistribution soudaine des revenus, peut entraîner de nouvelles et graves perturbations économiques qu'il faut s'efforcer d'éviter.

8. M. McDONALD (Commission des Communautés européennes) dit qu'à partir du milieu de 1988, les tendances du commerce mondial ont été extrêmement positives et ont bénéficié tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Les pays en développement ont vu leurs recettes d'exportation passer de 420 milliards de dollars en 1986 à près de 1 milliard 50 millions de dollars en 1990; les 15 pays les plus endettés eux-mêmes ont réussi à augmenter leurs exportations de 54 %. Malgré tout, il existe des pays, surtout en Amérique latine et en Afrique, qui n'ont pas bénéficié de cette situation.

9. La Communauté européenne a essayé d'encourager le commerce des pays en développement au moyen de mécanismes et d'instruments tels que la Convention de Lomé, le système généralisé de préférences, l'Accord général sur les tarifs

(M. McDonald)

douaniers et le commerce et les négociations d'Uruguay, ainsi que grâce à l'application d'ajustements structurels au sein de la Communauté. Ces ajustements ne concernent pas seulement le marché unique qui entrera en vigueur en 1992, mais aussi des réformes effectuées dans certains secteurs économiques conformément à la théorie des avantages comparatifs.

10. La Communauté européenne aide aussi les pays en développement en leur accordant une aide au développement, en coopérant dans le domaine industriel et en encourageant le secteur rural. La Communauté reconnaît le lien qui existe entre le commerce et le service de la dette et attribue une place importante à l'octroi de prêts pour procéder à des ajustements structurels en rapport avec l'endettement. La Communauté a fait des efforts spéciaux en Afrique pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement du secteur agricole.

11. La Convention de Lomé a été modifiée en décembre 1989 et on examine actuellement le système généralisé de préférences en vue de l'améliorer et de le simplifier. On a adopté des mesures d'aide aux pays d'Europe de l'Est, telles que la réduction et l'élimination des contingents, et l'on prévoit la conclusion d'accords d'association et de coopération du type de ceux qui sont déjà en vigueur pour d'autres partenaires commerciaux. On étudie également la façon d'améliorer la coopération avec les pays méditerranéens. En ce qui concerne l'Amérique latine, on a fourni une aide considérable pour la création d'un système de paiements centraméricain et on a éliminé les droits de douane pour certains produits provenant du Pérou, de la Colombie, de la Bolivie et de l'Equateur.

12. En ce qui concerne le marché unique, on adoptera bientôt les deux tiers des 282 mesures législatives requises par ce programme, dont beaucoup bénéficieront autant aux exportateurs vers la Communauté qu'aux producteurs des pays qui en font partie. Le régime du commerce extérieur, qui ne sera pas directement touché par la création du marché unique, sera de toute façon libéralisé quand on résoudra les problèmes que posent pour l'existence d'un marché unique certaines mesures autres que douanières qu'appliquent certains Etats membres. En outre, une bonne part des réformes que la Communauté introduit, dans le secteur des services notamment, pourront faire l'objet de négociations avec ses partenaires commerciaux dans le contexte des négociations multilatérales d'Uruguay.

13. Le régime commercial de la Communauté européenne est déjà très libéral car elle a un tarif douanier moyen de 4 % et un taux de pénétration des importations de 13,1 %, qui a augmenté de 4,5 % en 10 ans. La Communauté est aussi un des plus grands importateurs mondiaux. Dans le cas du commerce avec les pays en développement, en 1989, le taux de croissance des importations, qui a été de 16 %, a dépassé le taux de croissance des exportations, de sorte qu'il en est résulté une augmentation du déficit commercial de la Communauté européenne avec les pays en développement. Il faut souligner que près de la moitié des importations provenant des pays en développement sont des produits industriels.

14. Afin d'adapter son économie aux changements qui se produisent dans le monde, la CEE a fait d'importants ajustements structurels dans des secteurs comme l'acier, les textiles et l'agriculture. La Communauté contribue en outre à la prévisibilité

(M. McDonald)

de l'économie mondiale grâce à l'application d'un ensemble équilibré de politiques budgétaires et monétaires non inflationnistes qui ont permis de stabiliser ses taux de change.

15. La CEE participe activement aux négociations multilatérales d'Uruguay et, par les idées et les propositions qu'elle y présente, prouve qu'elle est favorable à la libéralisation générale des échanges, notamment dans des domaines comme les services et les textiles. La Communauté a récemment présenté une proposition sur le secteur agricole qui inclut tous les types possibles de soutien, y compris les subventions aux exportations. La Communauté fait valoir qu'une norme générale doit s'appliquer partout et qu'il ne faut pas créer de réglementations différentes pour les différents éléments du soutien que l'on accorde à l'agriculture. La réduction du soutien à ce secteur sous la forme proposée par la Communauté entraînera une réduction de tous les principaux types de soutien. La proposition inclut également l'application de tarifs douaniers qui au bas de l'échelle sont souvent très inférieurs aux droits variables existants et qui seront soumis à l'Accord général et diminueront au cours de la période 1991-1995.

16. Dans le cadre de cette proposition, on devra à l'avenir réduire aussi bien le soutien au niveau national que les droits sur les importations et les subventions à l'exportation. On a proposé des méthodes pour ces trois éléments et on a aussi proposé que les subventions à l'exportation ne dépassent pas le niveau des tarifs douaniers pour le même produit de base. De cette façon, lorsqu'on réduit les droits de douane, on réduit aussi les subventions à l'exportation. Le modèle présenté par la Communauté est équitable et rationnel et vise à soumettre les politiques agricoles nationales à une vraie discipline internationale, ainsi qu'à réduire le soutien et la protection que l'on accorde au secteur agricole.

17. La Communauté est le principal importateur mondial, ses importations se chiffrant approximativement à 45 milliards par an; elles représentent en outre près de 40 % des importations des membres de l'OCDE. Ses exportations vers les pays en développement sont passées de 50 % à 40 % du total, bien que le niveau des exportations de ce secteur soit resté pratiquement le même entre 1980 et 1987. Les importations provenant des pays en développement ont substantiellement augmenté ces dernières années et sont passées de 49 % en 1982 à 55 % en 1987. La Communauté est aussi le plus grand marché d'exportation pour les pays développés qui sont ses partenaires commerciaux, en particulier les Etats-Unis. C'est également le principal exportateur vers la Nouvelle-Zélande et le deuxième, après le Japon, vers l'Australie. Enfin, c'est le principal importateur des autres pays européens membres de l'OCDE.

18. En conclusion, M. McDonald affirme que la Communauté s'est toujours acquittée de ses obligations internationales et qu'actuellement, elle le fait dans le contexte des négociations multilatérales d'Uruguay. La Communauté espère que ces négociations donneront des résultats positifs qui bénéficieront à tous les participants et renforceront le système commercial multilatéral ouvert. Il demande aux autres Etats membres d'agir de façon réaliste et responsable et de joindre leurs efforts à ceux de la Communauté afin d'assurer le succès de ces négociations.

19. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) accueille avec satisfaction les analyses contenues dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (A/45/442), qui met en lumière l'interdépendance étroite des problèmes commerciaux, des questions monétaires et financières et du problème de la dette. Il souligne aussi le rôle important que continuera de jouer le commerce international en tant que véhicule indispensable de la coopération économique dans le processus de développement des pays du tiers monde.

20. Traitant des négociations multilatérales d'Uruguay, dont les objectifs essentiels visent à établir un système multilatéral plus ouvert et stable, qui contribuerait à favoriser la croissance et le développement de tous les pays, il s'inquiète de la possibilité d'un échec de ces négociations. En effet, les conflits d'intérêts séparant les grandes puissances économiques et commerciales ont empêché la conclusion d'accords qui seraient d'une importance vitale pour l'ensemble de la communauté internationale, alors que les secteurs présentant un intérêt primordial pour les pays en développement, tels que les produits tropicaux, les textiles, les sauvegardes et les services, n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent de la part des pays industrialisés.

21. On n'a pas fait de progrès non plus dans les négociations multilatérales sur la mise en oeuvre du statu quo et du démantèlement ni sur l'application d'un traitement différentiel et plus favorable en faveur des pays en développement. Les débats sur le commerce des services révèlent l'existence de lacunes importantes en ce qui concerne notamment les définitions, le champ d'application et les modalités à adopter pour atteindre l'objectif en matière de croissance et de développement. Dans le cas de la propriété intellectuelle et des mesures concernant les investissements, les pays développés ont adopté une approche qui n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit du mandat défini à Punta del Este car elle tend à protéger les droits de monopole des détenteurs de propriété intellectuelle jusqu'à exclure toute considération relative à l'intérêt public et au développement, ce qui aura pour effet d'accroître la dépendance technologique des pays du Sud vis-à-vis du Nord.

22. Les propositions avancées par les pays développés concernant les investissements tendraient à priver les pays d'accueil de leur droit de réglementation fiscale, financière et autres à l'égard des sociétés étrangères, et les pays pauvres risqueraient de renoncer à tout espoir de développement dans la souveraineté et l'indépendance. Quant au commerce des produits de base, il est nécessaire d'adopter des mesures de stabilisation des cours des matières premières, et Madagascar félicite la CNUCED du rôle actif qu'elle continue de jouer dans ce domaine. La Commission des produits de base devrait promouvoir et renforcer l'instauration de consultations et de mécanismes de coopération entre producteurs et consommateurs.

23. Madagascar appuie la proposition formulée dans le cadre de la CNUCED visant à instituer une nouvelle facilité internationale de financement compensatoire et se félicite de l'entrée en vigueur du Fonds commun pour les produits de base. Quant au problème des prix des matières premières africaines, les pays africains

(M. Rakotonaiivo, Madagascar)

examen avec le plus grand intérêt le rapport du Groupe d'experts créé par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution 43/27 et demande que l'on crée les mécanismes de suivi proposés dans le document qui expose la Position commune africaine (A/45/591). Enfin, Madagascar demande à la communauté internationale de tenir compte des recommandations formulées à une réunion d'experts gouvernementaux qui s'est tenue à New York en vue d'examiner la situation particulière des pays en développement insulaires, en particulier celle relative à l'application d'un programme d'action concrète en faveur de ces pays, conformément à la résolution 43/189 de l'Assemblée générale.

24. M. AL-TAMIMI (Bahreïn) souligne la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays en développement insulaires et exprime sa satisfaction du travail qu'accomplit la CNUCED pour soutenir les activités de développement de ces pays. L'Assemblée générale a approuvé depuis 1972 diverses résolutions encourageant la communauté internationale à agir dans ce domaine. Les pays en développement insulaires se heurtent à des difficultés particulières dans leurs efforts de développement en raison de leur faible superficie et du caractère limité de leurs marchés ainsi que de conditions géologiques et géographiques propres qui les rendent très vulnérables aux catastrophes naturelles. Tant les pays donateurs que les institutions internationales et en particulier la CNUCED et le PNUD doivent intensifier l'aide qu'ils fournissent à ces pays.

25. Selon la résolution 43/189 de l'Assemblée générale, les pays en développement insulaires doivent recevoir de l'aide technique et financière dans des conditions favorables. Bahreïn appuie les propositions d'action concrète qui figurent dans le document TD/B/AC.46/2, qui traite des problèmes des pays en développement insulaires. Bien que ces pays soient au nombre des pays à revenu moyen, leurs gouvernements doivent consacrer des ressources considérables à la santé, à l'éducation, au logement, à la protection sociale et à l'infrastructure. Bahreïn appuie les recommandations de la réunion d'experts tenue à New York du 25 au 29 juin 1990, en particulier celles invitant la CNUCED à convoquer des réunions d'experts auxquelles participeraient les pays en développement insulaires ainsi que les pays et organismes internationaux donateurs.

26. M. ALMABROUK (Jamahiriya arabe libyenne) réaffirme l'appui total de la Libye aux activités de la CNUCED. Après avoir souligné que cet organisme représente un instrument irremplaçable de développement et de coordination des relations commerciales multilatérales, il insiste sur la nécessité de créer un nouvel ordre commercial international dont un des objectifs fondamentaux serait le développement économique des pays en développement et l'encouragement de la coopération entre ces pays. Il faut remédier sans plus tarder aux déséquilibres du système commercial mondial et établir un système auquel participent tous les pays, aussi bien développés qu'en développement.

27. Tous les pays devront s'abstenir d'adopter des mesures qui portent atteinte à l'équilibre de ce système. Ils ne devront pas non plus adopter de mesures unilatérales ou bilatérales qui puissent avoir des effets négatifs sur la coopération commerciale internationale. Le système devra se fonder sur

(M. Almabrouk, Jamahiriya arabe libyenne)

l'harmonisation des politiques monétaires, financières et techniques. Les pays développés doivent éliminer toutes les mesures protectionnistes et réduire les obstacles douaniers et autres aux importations provenant des pays en développement.

28. La Libye condamne les mesures d'intimidation, aussi bien politiques qu'économiques, que les pays développés appliquent à l'encontre des pays en développement, telles que le boycottage, l'embargo et le gel des ressources financières et des biens. Ces pratiques sont contraires à la Charte, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale, en particulier aux dispositions de la résolution 44/215, et elles ont des effets désastreux sur l'économie des pays en développement, la coopération internationale et le fonctionnement normal de l'économie internationale.

29. En ce qui concerne les prix des produits de base, qui pour certains pays représentent l'unique source de revenu et le moteur essentiel de leur économie, l'intervenant rappelle qu'au cours des années 80, les prix de ces produits ont considérablement baissé. Les pays développés importent des produits de base à des prix faibles, et dans certains cas dérisoires, avec lesquels ils fabriquent des produits industriels qu'ils exportent ensuite à des prix exorbitants. C'est pourquoi il sera nécessaire au cours de la prochaine décennie d'intensifier les efforts pour améliorer les revenus des pays exportateurs de ces produits de base afin d'établir un équilibre dans les relations économiques internationales et de créer un climat de stabilité favorable au développement. La Libye espère qu'au cours de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra en juin 1991, on pourra mettre au point des mesures concrètes pour répondre aux désirs et aux besoins des pays en développement et mettre fin à l'application de mesures discriminatoires à leur encontre.

30. M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) dit qu'il est malheureusement possible que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay échouent. Tout au long de quatre ans de négociations, on a souligné la nécessité d'améliorer les normes et les règles du GATT dans le domaine agricole mais, malheureusement, certains pays continuent à refuser d'accepter cette nécessité. Le Groupe de Cairns des pays exportateurs de produits agricoles, dont la Nouvelle-Zélande est membre, a formulé des propositions de réforme du secteur agricole qui entraînent des réductions considérables des subventions à l'exportation, de la protection aux frontières et des subventions intérieures. Les Etats-Unis ont également fait des propositions analogues. Mais les propositions de certains autres pays restent très en deçà des engagements pris d'un commun accord en vue de réduire progressivement et considérablement le soutien à l'agriculture et sa protection.

31. Parmi ces propositions insuffisantes, on compte celles de la Communauté européenne, du Japon et de la République de Corée. La Communauté européenne n'a fait aucune offre acceptable dans le domaine des subventions aux exportations et n'a proposé aucune mesure permettant aux producteurs agricoles efficaces d'exporter davantage vers la Communauté au début ou à la fin de la période de réforme. Les réformes proposées par la CEE ne sont qu'une continuation de son programme actuel de réformes, qui n'a guère contribué à corriger les déséquilibres structurels de la

(M. O'Brien, Nouvelle-Zélande)

production. Les réductions de 30 % proposées par la CEE ne représentent qu'à peine 15 % lorsqu'on prend en compte les résultats des politiques appliquées à partir de 1986. Le Groupe de Cairns a fait savoir qu'il considère ces propositions comme insuffisantes et qu'elles ne pourront donc servir de base aux négociations de Bruxelles.

32. Une fois terminées les négociations multilatérales d'Uruguay, il devrait être inacceptable que les pays en développement restent tributaires de l'assistance alors que la réforme du commerce agricole pourrait les aider à parvenir à une plus grande prospérité économique. Il sera également inacceptable que les normes et règles du GATT ne s'appliquent pas à l'agriculture alors qu'elles sont pleinement acceptées dans l'industrie, ce qui a permis aux pays qui refusent de réglementer l'agriculture de parvenir à une très grande prospérité économique. Il sera de même inacceptable que l'OCDE fournisse chaque année 245 milliards de dollars des Etats-Unis pour protéger et aider l'agriculture, avec des objectifs qui pour la plupart faussent le fonctionnement des échanges. L'agriculture est la clef du succès des négociations multilatérales d'Uruguay. Pour y parvenir, certains pays, et surtout les membres de la CEE, doivent améliorer leurs propositions dans le domaine agricole. Si ces négociations devaient échouer, la communauté internationale ne pardonnerait pas facilement aux responsables de cet échec.

33. Le représentant de la Nouvelle-Zélande tient à rappeler aux membres de la Deuxième Commission les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement insulaires. De nombreux voisins de la Nouvelle-Zélande appartiennent à ce groupe de pays. La Nouvelle-Zélande a présidé la Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement insulaires avec les pays et organismes donateurs tenue à New York en juin dernier. La Nouvelle-Zélande attire l'attention de la Deuxième Commission sur le rapport du Secrétaire général sur cette réunion (A/45/453/Add.1), qui indique diverses priorités pour les pays en développement insulaires et pour leurs partenaires du développement, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et le rôle de la femme dans le processus de développement. Parmi les problèmes qui préoccupent particulièrement les pays en développement insulaires, il convient de mentionner les questions de transport, les répercussions des migrations, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la dépendance par rapport aux marchés extérieurs.

34. Le rapport s'efforce de définir un cadre nouveau pour aborder les problèmes de ces pays afin de trouver des façons réalistes de coopérer pour les aider à résoudre ces problèmes. Un des principaux problèmes pour ces pays, sur lequel ils n'ont aucun contrôle, est l'élévation du niveau de la mer provoquée par les changements climatiques. La viabilité et, dans certains cas, l'existence même de nombreux pays insulaires s'en trouvent menacées. A la séance de la veille, le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé que les Membres de l'ONU doivent s'occuper des répercussions des changements climatiques lors de l'exécution des programmes de coopération. La Nouvelle-Zélande partage entièrement cet avis.

35. M. WON (Observateur de la République de Corée) souligne l'importance de l'adoption par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins

(M. Won)

avancés, en septembre dernier, de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. La République de Corée, qui a réussi à surmonter les destructions de la guerre et à devenir l'un des nouveaux pays industrialisés, est prête à partager son expérience en matière de développement avec les pays les moins avancés. Etant donné que la situation socio-économique de la Corée était la même que celle de ces pays au premier stade du développement, la République de Corée espère que son expérience en matière de développement pourra être utile aux pays les moins avancés dans leur effort de relance de leur croissance économique.

36. Afin de partager cette expérience en matière de développement, le Gouvernement coréen a mis sur pied depuis 1965 plusieurs plans de coopération technique en tenant particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés. A la fin de 1989, la Corée avait reçu environ 800 boursiers de pays les moins avancés qui sont venus faire des études dans diverses disciplines, allant de la promotion du commerce à la planification du développement et aux stratégies de développement rural. Et parallèlement, plus de 40 experts techniques coréens ont été envoyés dans les pays les moins avancés.

37. La création en 1990 du Programme des jeunes volontaires coréens et la participation de la République de Corée au programme des Volontaires des Nations Unies marquent une nouvelle étape de la coopération coréenne avec les pays en développement. La République de Corée estime que ces deux programmes aideront à renforcer encore davantage sa coopération pour le développement avec les pays en développement, notamment les moins avancés. Afin d'apporter un soutien financier aux pays en développement, le Gouvernement coréen a créé en 1987 le Fonds de coopération pour le développement économique. Il a également fait tout son possible pour encourager les investissements étrangers dans les pays les moins avancés. Le volume croissant des investissements de la République de Corée dans ces pays sera un outil efficace de développement et procurera des avantages mutuels.

38. La coopération financière de la République de Corée a également revêtu des formes multilatérales. Pour aider les pays en développement à faible revenu, le Gouvernement coréen a participé activement à l'apport de ressources financières à des conditions de faveur à diverses institutions financières internationales. Les contributions de la République de Corée au Fonds asiatique de développement, au Fonds africain de développement, à l'Association internationale de développement et à la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI se sont montées à un total de 140 millions de dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement coréen continuera à accroître, en fonction de sa capacité économique, ses efforts pour aider les pays les moins avancés dans leurs initiatives de développement.

39. Le Gouvernement de la République de Corée considère qu'un système commercial libre est indispensable à la croissance économique internationale en général et à la croissance économique des pays en développement en particulier. Un système commercial multilatéral ouvert est nécessaire à la relance du développement économique dans les années 90 et au-delà. Il faut souligner à cet égard à quel point il importe que les négociations multilatérales d'Uruguay soient couronnées de succès.

(M. Won)

40. La République de Corée considère que les négociations sur le commerce agricole revêtent une portée particulière. C'est pourquoi le Gouvernement coréen a présenté il y a un mois au secrétariat du GATT une liste de propositions afin de contribuer au progrès des négociations agricoles. La proposition de la Corée tient compte du caractère particulier de l'agriculture et de la situation unique dans laquelle se trouve ce secteur en Corée. Il faut garantir aux pays en développement importateurs comme la Corée une période de grâce suffisante pour réaliser l'ajustement structurel et on doit aborder avec la souplesse nécessaire la question de la réforme des droits de douane et des politiques nationales de ces pays. Dans l'esprit de la Déclaration de Punta del Este, la délégation coréenne souligne que les résultats des négociations devront refléter de manière équilibrée et équitable les intérêts légitimes de chacun des participants, afin d'assurer que ces résultats soient respectés par tous.

41. M. ARSLANYAN (Brésil) dit que dès l'entrée en fonction du Président Fernando Collor, le 15 mars 1990, le Brésil a lancé un nouveau plan économique visant à rétablir les anciens niveaux d'investissement et donc à assurer la croissance soutenue de l'économie brésilienne. Ce plan comporte un énergique programme de stabilisation tendant à réduire rapidement le taux d'inflation, et une série de réformes structurelles de l'économie visant à en augmenter l'efficacité et la productivité grâce à une modernisation de l'administration publique, à l'ouverture de l'économie aux marchés et aux investissements étrangers ainsi qu'à une libéralisation des marchés intérieurs.

42. La nouvelle politique industrielle et commerciale de l'actuel Gouvernement brésilien s'écarte de l'ancien modèle de substitution aux importations qui n'a plus aucune raison d'être. Les mots d'ordre sont désormais libéralisation, efficacité et concurrence. Le régime commercial du Brésil a été libéralisé. Toutes les subventions directes aux exportations ont été supprimées et le système actuel des cours de change flottants, qui reflètent la réalité du marché, est devenu le principal critère des exportateurs. La politique d'importation a été complètement modifiée. Les principales restrictions quantitatives telles que la liste restrictive des importations limitée à 1 200 articles et le contingentement des importations ont été supprimées tandis que les tarifs douaniers ont retrouvé leur rôle fondamental de protection de la production nationale. Une réforme des tarifs est en cours afin de réduire le taux moyen actuel qui, de 37 %, devrait tomber à 20 % d'ici à 1994. Le Brésil ne veut plus désormais devoir l'excédent de sa balance commerciale à une réduction des importations; il veut au contraire l'obtenir par un processus naturel, à savoir une expansion de ses importations et exportations.

43. En ce qui concerne les actuelles négociations d'Uruguay, le Brésil a éliminé certaines mesures tarifaires à titre de contribution initiale. Cet effort de libéralisation ne peut réussir qu'avec l'appui d'offres positives des partenaires commerciaux du Brésil, d'une évolution favorable du commerce extérieur et d'un redressement de la balance des paiements, ce qui dépendra en grande partie d'une solution acceptable au problème de la dette. La contribution finale du Brésil aux négociations sur les tarifs dépendra de la création de conditions ouvrant l'accès

/...

(M. Arslanian, Brésil)

aux marchés, notamment l'élimination des obstacles tarifaires progressifs qui frappent ses exportations.

44. S'agissant des négociations sur l'agriculture, le Brésil est favorable à une réduction substantielle des subventions à l'exportation et à leur élimination définitive. On devra à cette fin recourir à des mesures directes car on ne peut compter sur d'autres réformes du secteur agricole. Le principe de rééquilibre doit être abandonné car il pourrait compromettre les avantages de la libéralisation. L'accord devra porter sur tous les produits agricoles. On devra tenir compte surtout des besoins spécifiques des pays en développement, notamment dans le domaine du développement régional et social. En ce qui concerne les négociations sur les textiles, le Brésil pense que si l'on ne parvient pas à intégrer dans le cadre du GATT ce secteur dont l'importance est fondamentale pour les pays en développement, les chances de le développer seront considérablement amoindries.

45. En ce qui concerne les sauvegardes, le Brésil demande un accord élargi avec des normes bien définies visant l'application de mesures propres à promouvoir le relèvement des industries touchées par l'augmentation massive et soudaine d'importations concurrentielles. Aucune dérogation à la clause de la nation la plus favorisée, sous forme d'une application sélective des mesures de sauvegarde ne doit être admise car il faut veiller à ce que celles-ci soient appliquées conformément à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans l'intérêt de tous les pays au sein d'un système commercial multilatéral renforcé. Il conviendrait d'éliminer progressivement les mesures dites de "zone grise" suivant un calendrier fixé d'un commun accord.

46. S'agissant des articles de l'Accord général, le Brésil préconise un arrangement final selon lequel l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce se transformerait en un ensemble de règles multilatérales permanentes et efficaces régissant le commerce international; à cet effet, chaque Etat partie dénoncerait le Protocole portant application provisoire de l'Accord général et incorporerait les dispositions de l'Accord général dans sa législation nationale. Les dispositions énoncées dans la section B de l'article XVIII de l'Accord général, relatives aux difficultés de la balance des paiements, doivent être maintenues car elles constituent un élément essentiel de l'équilibre entre les droits et les obligations des pays en développement au titre de l'Accord général. Pour le Brésil, la souplesse qu'offre cet article revêt une importance toute particulière si l'on considère la réforme structurelle que ce pays est en train d'opérer.

47. En ce qui concerne les subventions et les mesures compensatoires, le Gouvernement brésilien estime que les règles en cours d'élaboration doivent assurer aux pays la possibilité d'utiliser des mesures compensatoires pour protéger des branches de production nationales par l'application de droits équitables et de procédures qui ne constituent pas des obstacles non tarifaires; elles doivent également instaurer un mécanisme équitable et efficace de règlement des différends. Pour ce qui est des mesures concernant les investissements et liées au commerce, la délégation brésilienne reconnaît le rôle important que jouent les investissements étrangers dans le processus de développement. Elle considère

(M. Arslanian, Brésil)

Outefois que les éventuelles règles nouvelles du GATT ne doivent pas porter uniquement sur les mesures concernant les investissements mais aussi sur les effets préjudiciables qu'elles pourraient avoir sur le commerce international.

48. Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle touchant le commerce, le Gouvernement brésilien n'a pas besoin de rappeler qu'il reconnaît les Conventions de Paris et de Berne comme des instruments aptes à protéger ces droits. Cependant, dans un esprit de conciliation, il a accepté au cours des négociations d'Uruguay d'examiner les règles et les principes liés à cette question tout en réservant sa position quant aux résultats des négociations. Le fait que certains pays insistent pour intégrer dans le GATT certains aspects techniques de la protection de la propriété intellectuelle demeure préoccupant.

49. La délégation brésilienne pense que dans les négociations d'Uruguay les travaux sur le commerce des services sont les plus avancés. Elle est convaincue qu'une libéralisation accrue dans ce domaine profitera à tous les pays, à condition que l'on tienne compte des besoins et des intérêts des pays en développement.

50. Il faut que les négociations d'Uruguay continuent de se centrer sur la Déclaration ministérielle de Punta del Este sur la monnaie, les finances, le commerce et le développement. Il est inadmissible que, par considération pour les intérêts de quelques-uns, on crée des obstacles supplémentaires dans des délibérations déjà très complexes. Soucieux de leur succès, le Brésil prend une part active et constructive aux négociations d'Uruguay et espère que le système commercial multilatéral sortira renforcé dans ses règles comme dans ses normes afin que soient définitivement éliminées les menaces de l'unilatéralisme et la prolifération des mesures dites de "zone grise".

51. M. KING (Trinité-et-Tobago) appuie la déclaration du Président du Groupe des 77 sur le point 79 de l'ordre du jour. S'agissant de la question des pays en développement insulaires, il fait observer que selon les méthodes de l'économie traditionnelle on continue de mesurer le rythme de développement en fonction du taux de croissance du revenu intérieur qui, aux fins de comparaison, est généralement converti en PNB par habitant. Ce système ne donne qu'une idée incomplète de la réalité et ne montre pas la répartition des coûts et des bénéfices de l'activité économique, en particulier dans les petits pays. Il faut donc l'assortir d'autres critères faisant apparaître le développement comme un processus multidimensionnel centré sur la personne et l'amélioration de son milieu socio-économique, culturel et politique.

52. Dans les pays en développement insulaires, le coût par habitant de la mise en place et de l'entretien de l'infrastructure essentielle est relativement élevé, en particulier dans le cas des archipels où l'on est souvent obligé de faire en double les importants investissements d'infrastructure portuaires et aéroportuaires. Ces contraintes n'apparaissent pas toujours si l'on n'utilise que le PNB pour mesurer la croissance économique sans tenir dûment compte de secteurs tels que la santé, l'éducation et le bien-être social.

(M. King, Trinité-et-Tobago)

53. Dans des pays tels que la Trinité-et-Tobago, le marché intérieur restreint ne permet pas de réaliser des économies d'échelle. Les activités visant les marchés extérieurs se heurtent aux mesures protectionnistes du Nord, aux barrières commerciales et au commerce administré qui empêchent de recueillir les bénéfices à long terme de la diversification et de l'ajustement structurel réalisés durant la dernière décennie pour un coût social élevé.

54. Un petit pays en développement insulaire se trouve confronté à l'évidence que sa production doit se limiter à un nombre restreint de produits. Dans ces conditions, les fluctuations des cours de tout produit ont d'énormes répercussions sur les résultats économiques à court terme et il est difficile d'opérer des ajustements pour acquérir des avantages comparatifs à long terme. C'est pourquoi les obstacles au commerce sont particulièrement préjudiciables aux pays en développement insulaires.

55. Les flux de ressources financières à des conditions libérales est un autre élément critique, d'une importance vitale pour les pays en développement insulaires. Beaucoup d'entre eux ont enregistré une sortie nette de capitaux à long terme, accompagnée dans certains cas d'une récession entraînant la disparition de nombreux emplois et une baisse du niveau de vie, alors que les gouvernements ne peuvent plus assurer de protection suffisante contre la contraction de la base des revenus. Il est donc nécessaire de s'attaquer à la question du fardeau de la dette, principal responsable du transfert net de ressources.

56. Conformément à la résolution 43/189 et dans l'esprit de la déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans laquelle il est précisé que l'on doit prendre en considération les problèmes et les besoins spécifiques en matière de développement des pays en développement insulaires, la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement insulaires, tenue en juin 1990 à New York, s'est penchée sur les problèmes particuliers de ces pays. Cette réunion a adopté par consensus un cadre stratégique pour les pays insulaires et la délégation de la Trinité-et-Tobago espère que l'Assemblée générale l'approuvera à sa présente session.

57. Dans le système des Nations Unies, c'est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui sert de centre de liaison pour les programmes et activités relatifs aux pays en développement insulaires et qui est spécialement chargée d'interpréter et d'exécuter les mandats de l'Assemblée générale. Il n'y a pas lieu de se féliciter de la manière dont a été examinée à l'ONU la question des pays en développement insulaires ni de la qualité des documents présentés pour l'examen biennal. La délégation de la Trinité-et-Tobago a donc accueilli avec satisfaction la convocation, en juin 1990, de la réunion d'experts intergouvernementaux, dans l'espoir d'un renouveau de l'examen de cette question.

58. La délégation trinitadienne est consciente des difficultés que rencontre le système des Nations Unies pour élargir le champ de ses activités en raison des restrictions imposées par le budget ordinaire et l'application de la recommandation 15 du Groupe des Dix-Huit. Toutefois, malgré ces contraintes, la

(M. King, Trinité-et-Tobago)

CNUCED devrait adopter des mesures concrètes en faveur des pays en développement insulaires. Le programme 15 du plan à moyen terme (Programme relatif aux pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux) regroupe malencontreusement plusieurs programmes indépendants les uns des autres.

59. Il serait préférable que le programme 15 se divise en quatre sous-programmes séparés traitant chacun de l'une de ces questions. La structure proposée permettrait d'accorder la priorité absolue aux sous-programmes concernant les pays les moins avancés. Si le programme 15 n'est pas restructuré, la délégation de la Trinité-et-Tobago insistera pour que la CNUCED prenne des arrangements internes afin que son secrétariat puisse entreprendre les activités de fond relatives aux pays en développement insulaires. Il faudrait à cet effet doter la CNUCED des ressources financières et humaines nécessaires.

60. M. HERNANDEZ (Chili) dit qu'à trois semaines de la conclusion des négociations d'Uruguay, la Deuxième Commission se penche de nouveau sur l'importante question du commerce international, l'un des pivots de l'économie mondiale. Il est indiscutable que commerce et les finances sont étroitement liés et que les fluctuations des taux de change provoquent d'importants déséquilibres qui annulent les avantages comparatifs et affectent négativement les politiques d'investissement à long terme. Ce processus a pour corollaire les pressions protectionnistes, les barrières commerciales, l'encouragement aux industries non compétitives et la fermeture des marchés, ce qui ralentit la croissance des pays en développement et les met en difficulté pour assurer le service de la dette et satisfaire leur demande d'importations non sans répercussions néfastes sur l'économie mondiale.

61. En raison de ce qui précède, on comprend la nécessité non seulement d'adopter des politiques macro-économiques favorables à un développement économique soutenu, mais également d'une libéralisation accrue du commerce, qui doit devenir le moteur de la croissance économique mondiale. Au lieu de cela, la décennie précédente a été marquée par le déclin de la libéralisation du commerce alors que des gouvernements qui professaient la liberté et des politiques libérales fermaient progressivement mais irrémédiablement leurs marchés, créant un néomercantilisme contraire aux principes et aux pratiques dont ils se sont toujours réclamés. Ces gouvernements sont justement ceux qui se sont efforcés de convaincre les pays en développement des avantages d'un système commercial multilatéral et qui, une fois tous les ajustements effectués avec les conséquences sociales qu'ils comportent, se sont paradoxalement mis à fermer leurs marchés, en contradiction avec leurs propres principes.

62. Le Chili a profondément transformé son économie et continue de le faire afin de l'ouvrir au monde par une libéralisation radicale du commerce, l'élimination des mesures non tarifaires et la révocation de décisions administratives entravant le commerce. Le régime des investissements étrangers a été libéralisé ainsi que le commerce des services, notamment en ce qui concerne les transports, les communications et les services financiers en même temps qu'a été entreprise une révision de la législation relative à la propriété intellectuelle.

(M. Hernández, Chili)

63. En réponse à ces efforts d'ouverture, le Chili ne cesse de se heurter à des obstacles à l'entrée de ses produits sur les grands marchés internationaux, comme l'application de décrets tels que les prétendus "marketing orders" (décrets de commercialisation), les réglementations phytosanitaires, les réglementations complexes du contrôle de la qualité, et autres mesures. On a également invoqué la sécurité nationale pour prendre des mesures unilatérales qui ont fait subir au Chili une perte de près de 300 millions de dollars. En outre, malgré sa politique d'ouverture commerciale, le Chili ne peut encore participer au système généralisé de préférences de l'un de ses principaux partenaires commerciaux.

64. Plus grave encore est peut-être la constante modification des règles du jeu par laquelle sont créés de nouveaux mécanismes neutralisant la recherche d'avantages comparatifs qui permettraient au Chili de diversifier ses options commerciales, cependant que, récemment encore, les grandes puissances industrielles reprochaient aux pays en développement de n'avoir pas de règles stables pour faciliter le commerce et l'investissement à long terme.

65. Il est certain que le commerce mondial prend aujourd'hui de l'expansion mais cette expansion reste anarchique et marginale dans les pays en développement en raison de mécanismes tels que les accords d'autolimitation des exportations, limitations qui ne sont en fait nullement volontaires, et les accords de marché applicables aux textiles, aux produits agricoles, à l'acier, à la chaussure, à l'électronique, à l'automobile, etc., qui créent un système de protection administrative déshabilitant. Les pays en développement subissent les conséquences de cette tendance et, dans la plupart d'entre eux, le coût du protectionnisme dépasse de beaucoup l'aide économique qu'ils reçoivent.

66. Toutes ces manoeuvres se font en dehors du GATT, institution qui se trouve maintenant à un tournant décisif car, au cours de la décennie écoulée, sa capacité de régir les relations commerciales internationales s'est érodée, ce qui a entraîné dans le domaine du commerce un retour au bilatéralisme et au sectorialisme. Les principes et règles du GATT gardent toute leur validité aujourd'hui et, dans des circonstances qui sont loin d'être idéales, le GATT s'est engagé dans la plus ambitieuse des négociations commerciales depuis sa création, négociations dont le cadre dépasse les problèmes traditionnels et s'étend à de nouveaux domaines tels que les investissements étrangers, la mise au point de nouvelles technologies, la propriété intellectuelle et les services.

67. Les négociations d'Uruguay sont très importantes en raison, d'une part, de l'ampleur des problèmes et, d'autre part, des espoirs qu'elles suscitent, notamment en ce qui concerne l'ouverture de marchés traditionnels qui n'entraient pas dans le cadre du GATT, comme le commerce des produits agricoles, ce qui fait du GATT une tribune unique de négociation. Jusqu'à présent, le bilan général n'est pas encourageant, et si certains secteurs importants ont enregistré des progrès, d'autres sont restés stagnants. Dans sa déclaration du 5 novembre, le Groupe de Cairns a affirmé que les négociations sur l'agriculture traversaient une crise dont la responsabilité incombait exclusivement à la Communauté économique européenne.

(M. Hernández, Chili)

68. Ce qui constitue peut-être le problème le plus grave est que les négociations d'Uruguay vont décevoir l'attente des pays en développement qui comptent sur la création d'un système multilatéral du commerce pour éliminer les obstacles freinant l'accès aux marchés. Les pays industrialisés ont eu tendance à se concentrer sur la réglementation de nouveaux domaines imposant de nouvelles obligations aux pays en développement sans compensations équivalentes en matière d'accès aux marchés.

69. Il serait regrettable que les négociations d'Uruguay aboutissent à un tel résultat car il constituerait la base d'un système bizarre de commerce mondial centré sur la propriété intellectuelle, le développement de la technologie et l'expansion des services - secteurs où les pays industrialisés détiennent les plus gros avantages comparatifs - tandis que les secteurs traditionnels du commerce - où les pays en développement ont des capacités croissantes - resteraient assujettis au même régime qu'avant les négociations d'Uruguay, régime que ces négociations avaient justement pour but d'améliorer.

70. La délégation chilienne espère que le document final de la réunion ministérielle de Bruxelles concrétisera la Déclaration de Punta del Este. La communauté internationale doit mettre les négociations d'Uruguay à profit pour réaliser dans les domaines économique et commercial un rapprochement comparable à la détente politique qui se produit actuellement dans le monde et qui ne doit pas manquer de servir d'exemple devant des problèmes apparemment insolubles. Le Chili est convaincu des avantages que peut offrir un système commercial international équitable établissant une concurrence honnête, régi par des règles bien définies et stables, qui favorisent l'acquisition d'avantages comparatifs et l'investissement à long terme; elle pense que cet objectif l'emporte sur les intérêts privés et sectoriels de pays pris individuellement; c'est l'objectif vers lequel doit tendre la communauté internationale.

71. M. SYAHPERI (Indonésie) dit que le début des années 90 a été marqué par des changements sans précédent, sous l'impulsion de puissantes forces d'intégration aux niveaux régional et mondial. Les progrès réalisés par la Communauté européenne sur la voie de la création d'un marché unique en 1992, l'accord commercial passé entre les Etats-Unis et le Canada ainsi que l'unification de l'Allemagne constituent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités pour les pays en développement. Il faut ajouter aussi la globalisation de l'économie mondiale dans laquelle sont venues s'intégrer l'URSS et l'Europe orientale. La globalisation des activités économiques, les innovations rapides dans le domaine de la science et de la technique, la révolution dans les communications et l'apparition de centres économiques nouveaux et puissants ont transformé radicalement la structure du secteur de la production, la consommation et le commerce, apportant de profonds changements en ce qui concerne les avantages comparatifs.

72. Les résultats de la réunion du Conseil du commerce et du développement présentent un intérêt tout particulier pour la délégation indonésienne. S'agissant de la résolution du Conseil sur l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international, il est urgent d'intensifier la coopération internationale et de replacer le

(M. Syahperi, Indonésie)

développement dans une optique à long terme allant au-delà d'ajustements à court terme. Etant donné l'interdépendance de plus en plus étroite des pays et des divers problèmes, la délégation indonésienne appuie sans réserve la décision par laquelle le Conseil invite les gouvernements et les institutions internationales compétentes à soutenir les efforts de développement des pays en développement au moyen de ressources additionnelles et à continuer à traiter le problème de l'endettement.

73. L'Indonésie estime qu'une approche intégrée du problème de l'environnement et du développement est d'une importance capitale pour la croissance économique internationale et pour la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. La CNUCED doit donc incorporer cet objectif dans tous ces domaines d'activité. Il faut en même temps veiller à ce que l'environnement ne devienne pas un nouveau prétexte de conditionnalité de l'aide.

74. Afin de créer un climat externe propice au développement, il faudra renforcer la coopération dans divers domaines. Par exemple, dans le cas des produits de base, qui constituent l'un des principaux éléments des efforts de développement des pays en développement et dont les cours demeurent très bas, il faudra que toutes les parties intéressées adoptent des mesures correctives concertées. Ce processus pourrait être facilité par l'utilisation appropriée du Fonds commun pour les produits de base, en vue de promouvoir la diversification, la commercialisation, le traitement et la distribution de ces produits. Les pays développés devraient appuyer ces mesures.

75. A propos de la crise de la dette, on peut signaler quelques faits positifs. Le Sommet de Toronto, par exemple, a décidé de réduire l'encours ou le service de la dette publique des pays ayant le plus faible revenu. Par ailleurs, le plan Brady reconnaît qu'il faut réduire la dette contractée auprès de banques commerciales par les pays à revenu intermédiaire. Il convient de signaler aussi la résolution du Conseil visant à aider les pays endettés qui se sont régulièrement acquittés de leurs obligations au titre du service de la dette. D'autres initiatives ont également été prises dans ce domaine mais aucune d'elles ne résoudra définitivement la crise de la dette.

76. En cette période de l'après-guerre froide, le commerce international doit être le premier moteur de la croissance et du développement des pays en développement. Il faut espérer que la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement soulignera la nécessité de promouvoir la coopération internationale et que les négociations d'Uruguay aboutiront à une conclusion satisfaisante. Cependant, les conditions que posent certains pays industrialisés pour abaisser les barrières tarifaires et non tarifaires et pour le commerce des produits tropicaux demeurent une source de préoccupation. On doit pouvoir compter sur des offres plus constructives dans le secteur du commerce agricole, conformément à l'Accord de Punta del Este.

77. M. Amaziane (Maroc) (Vice-Président) prend la présidence.

Projet de résolution A/C.2/45/L.47 intitulé "Produits de base"

78. M. OSSIO (Bolivie) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.47 au nom du Groupe des 77 et en récapitule le contenu.

79. Le Président reprend la présidence.

La séance est levée à 17 h 30.